
Rapport de la commission sociale, jeunesse et petite enfance du 14 novembre 2018

Rapporteur : Maria GAULIN

**DA 354 - 18.11 CRÉDIT BRUT DE CHF 224'000.00 POUR L'ÉQUIPEMENT INITIAL
DE L'EVE JEAN-SIMONET**

M. STAUB, Conseiller administratif, explique qu'il est nécessaire de voter cette DA rapidement car les commandes doivent être passées en février 2019. Il s'agit de l'aménagement du nouvel espace de vie enfantine se trouvant à la rue Jean-Simonet.

Mme OBERSON, responsable du service de la Petite enfance, nous rappelle que le bâtiment est en construction et qu'une nouvelle équipe pourra être engagée grâce au vote du budget de la séance du 13 novembre. Elle aurait souhaité pouvoir présenter en même temps deux crédits d'aménagement qui vont être fermés. Malheureusement l'agenda très chargé de cette commission ne l'a pas permis. Cependant, elle affirme que son service possède une bonne expertise sur ce genre de crédit.

Une commissaire (PLR) s'étonne sur le prix élevé des parasols et de l'équipement de cuisine. Elle demande des explications.

Mme OBERSON explique que le critère de qualité est essentiel et que le domaine étant spécifique, peu de fournisseurs ont le matériel nécessaire. Elle rappelle que le service d'hygiène est drastique et qu'ils doivent se soumettre aux normes. Cependant, l'équipe fait de son mieux pour trouver un équilibre entre rationalité et efficacité.

La commissaire (PLR) lui demande encore s'il y a une possibilité d'être sponsorisée pour les parasols.

Mme OBERSON lui répond que c'est déjà le cas en complément des grands parasols.

La commissaire (PLR) continue son interrogation sur la possibilité de faire une commande regroupée, au vu de plusieurs ouvertures de crèche, afin d'obtenir un rabais.

Mme OBERSON relève que ces commandes multiples seraient soumises au marché public, compliquant ainsi la situation.

Une commissaire (PDC-PBD-VL) reprend cette question en faisant référence à la création de l'EVE de l'Etang.

M. STAUB signale que le stockage de matériel et la ventilation des lignes budgétaires poseraient problème. Il insiste sur la notion de sécurité et la durabilité du matériel.

Mme OBERSON nous informe que la directrice de la crèche des Avanchets a collaboré pour l'ouverture de l'EVE de Jean-Simonet puisque la structure aux Avanchets est similaire.

Le Président aurait préféré que ce crédit soit traité en commission des finances et rappelle que la limite pour les marchés publics est de CHF 30'000.00. Or, le montant demandé, est largement dépassé.

M. STAUB ne se serait pas opposé à ce que ce sujet soit abordé en commission des finances, mais il explique que le poste "mobilier enfant" est complexe. Cependant, il affirme qu'à l'avenir ce poste sera mieux détaillé pour une meilleure compréhension et se rendre compte qu'il n'est pas nécessaire de prévoir une procédure de marché public.

Le Président revient sur la demande des courriers électroniques pour les employés du service de la Petite enfance auprès du SIACG. Il ajoute que la manière de fonctionner du SIACG n'est pas satisfaisante.

M. STAUB lui répond que le SIACG demande des frais bien trop importants pour cette création. Cependant, le Secrétaire général cherche une autre solution. Il ajoute que d'autres communes sont dans la même situation et qu'il en informera la commission des finances.

Au vote, la DA 354 - 18.11 Crédit brut de CHF 224'000.00 pour l'équipement initial de l'EVE Jean-Simonet, est acceptée par 7 OUI (3 SOC, 1 V, 1 PLR, 1 PDC-PBD-VL, 1 MCG) 2 ABST. (2 MCG).